

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 19 décembre 2025

DCS51-2025

Le 19 décembre 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués
en exercice : 71
Quorum requis : 36

Présents : 36
Pouvoirs : 12
Votants : 48

Excusés : 11

Date de convocation :
11/12/2025

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Xavier DUHAMEL, M. Dominique GOUTTE, M. Michel LAFONT, M. Christian LE BAS, M. Marc LECERF, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), Mme Clémentine LE MARREC (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Patrick MOREL, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, Mme Clara DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Hubert PICARD, M. Jérôme LEBOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Héléne BURGAT (pouvoir à M. Marc LECERF), M. Stéphane LE HELLEY (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD), Mme Laurence TROLET (pouvoir à M. Michel LAFONT)

**CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT ET
AUTORISANT LE
RECRUTEMENT D'UN
AGENT CONTRACTUEL
POUR MENER A BIEN UN
PROJET IDENTIFIE POUR
LE PAT (PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL)**

DCS51-2025 : Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet identifié pour le PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Isabelle ONRAED (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL (pouvoir à Mme Clara DEWAELE)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEU (pouvoir à M. Hubert PICARD), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Alain GOBE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Christian CHAUVOIS, M. Nicolas JOYAU, Mme Dorothée PITOIS, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), Mme Micheline LECHARTIER (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Raymond CARVILLE (délégué suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Patrick DUBOIS

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN UN PROJET IDENTIFIE POUR LE PAT (PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL)

Exposé :

Le Pôle métropolitain porte, pour le compte de ses six EPCI membres, un Projet alimentaire territorial (PAT) dont le programme d'actions a été adopté en 2022.

Le PAT doit contribuer à soutenir par différents leviers une agriculture diversifiée, aux productions de qualité, valorisées autant que possible sur le territoire. La restauration collective, la restauration commerciale, les commerces alimentaires (des épiceries aux moyennes et grandes surfaces) sont des secteurs à mobiliser pour les encourager à valoriser les productions alimentaires de proximité.

Afin d'organiser des formations proposées à la restauration collective, continuer de promouvoir auprès des restaurateurs et commerçants l'offre alimentaire de proximité, et pour travailler sur les enjeux logistiques, Caen Normandie Métropole a répondu à un appel à projets de la DRAAF Normandie en septembre 2025, réservé aux PAT labellisés de niveau 2. Etant lauréat de cet appel à projets, le Pôle métropolitain a besoin de recruter une personne pour réaliser les missions ci-dessus, que l'animateur du PAT ne peut pas mener seul. Ce poste sera subventionné à 70 % pendant un an par la DRAAF Normandie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Président propose au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 38,5 heures (ouvrant à RTT) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.

Proposition :

Il est proposé :

- D'APPROUVER la création d'un emploi non permanent pour une durée d'un an.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs au recrutement sur ce poste.

Vote :

VU les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique,

VU le projet d'offre d'emploi en annexe de la délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 9 décembre 2025,

CONSIDERANT que le plan d'actions du PAT Caen Normandie Métropole contient un axe « Soutenir l'économie de proximité » et un axe « Favoriser l'approvisionnement local en restauration collective des collectivités » qui correspondent aux principales missions à effectuer sur le poste à créer,

CONSIDERANT la convention de subvention entre la DRAAF Normandie et Caen Normandie Métropole, signée par les deux parties le 18 novembre 2025, qui permet de subventionner le poste créé à hauteur de 70 %.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création de l'emploi non permanent décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents permettant le recrutement sur cet emploi ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en préfecture ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La secrétaire de séance,

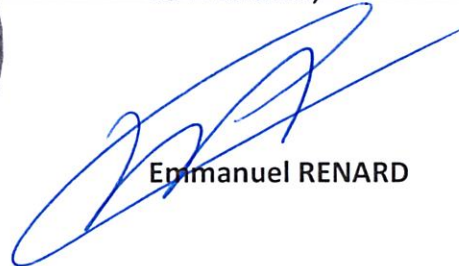


Ghislaine RIBALTA



Pour extrait conforme

Le Président,



Emmanuel RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

DCS51-2025 : Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet identifié pour le PAT (Projet Alimentaire Territorial)

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
 pôle métropolitain

Offre d'emploi

| | |
|-----------------------------------|---|
| Intitulé du poste | Chargé(e) de mission Projet alimentaire territorial |
| Condition d'accès au poste | Contractuel : contrat de projet de 12 mois Rattaché au cadre d'emploi des attachés territoriaux |

PRESENTATION DE L'EMPLOYEUR ET DU SERVICE

| | |
|--|---|
| Contexte | <p>Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole regroupe 6 intercommunalités autour du bassin de vie caennais : la communauté urbaine de Caen la mer et les communautés de communes Cingal – Suisse Normande, Coeur de Nacre, Pays de Falaise, Val ès dunes, Vallées de l'Orne et de l'Odon.</p> <p>Le Pôle métropolitain porte des compétences et missions déléguées par ses membres lorsque l'échelle du bassin de vie est la plus pertinente : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour 5 EPCI membres ; un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle des 6 EPCI, et un programme LEADER (fonds européen FEADER) en espace rural.</p> |
| Mission principale du service | Mise en œuvre du Projet alimentaire territorial (PAT) et coordination avec les EPCI pour déclinaison locale |
| Composition du service (effectif) | 1,5 ETP /animateur du PAT à temps plein Assistante politiques alimentaires à 50% |
| Positionnement du poste | Travail sous la responsabilité de l'animateur du Projet alimentaire territorial, du directeur adjoint et du directeur du Pôle métropolitain Relations régulières avec les élus. |

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

| | |
|---|--|
| Mission principale, raison d'être ou finalité du poste | Mise en œuvre d'actions structurantes du Projet alimentaire territorial |
| Missions et activités du poste | <p>1. <u>Accompagnement de la restauration scolaire vers l'atteinte des objectifs du PAT et des lois EGALIM & Climat et résilience</u></p> <p>Mobiliser des élus et des restaurants collectifs du territoire pour leur proposer des formations visant à cuisiner davantage de produits peu transformés, bio et locaux ; pour la santé des convives et le soutien à l'économie locale.</p> <p>Aider les collectivités dans leur sourcing et la rédaction d'appel d'offre alimentaire (allotissement tenant compte d'EGALIM et de l'offre locale).</p> <p>Les formations de cuisine seront réalisées par des organismes qualifiés : le/la chargé(e) de mission travaillera avec ces partenaires pour organiser des formations sur mesure. Il s'agira de capitaliser un maximum de connaissances pour en faire profiter d'autres établissements non formés, et de valoriser les</p> |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>établissements qui font évoluer leurs pratiques dans le sens du Projet alimentaire territorial (organisation de retours d'expérience, articles presse...).</p> <p>2. <u>Sensibilisation des restaurants commerciaux et commerces alimentaires à l'intérêt de soutenir les producteurs locaux</u></p> <p>En parallèle du travail en direction de la restauration collective, il s'agira de poursuivre la mobilisation des acteurs privés : restaurants commerciaux, artisans de bouche, grossistes et commerces alimentaires.</p> <p>Concrètement, durant les 12 mois de la mission, l'objectif sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger avec l'animateur du PAT une Charte d'adhésion aux principes et objectifs portés par le PAT, pour les restaurateurs et commerçants volontaires (à tester avec certains d'entre eux). • Rencontrer restaurateurs et commerçants pouvant être intéressés sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain (6 EPCI) pour leur présenter l'offre locale (annuaire et autres ressources) ; leur proposer de signer la Charte qui les engagera à maintenir ou à développer leur offre en produits locaux. • Créer un partenariat avec un ou plusieurs médias locaux pour mettre en valeur la démarche et les restaurants et commerces engagés. Une reconnaissance visuelle pourra aussi être proposée aux établissements qui s'engagent via la Charte. • Rencontrer des enseignes de la grande distribution, pour identifier des directeurs de magasin intéressés par les filières locales de qualité. • Réfléchir à une valorisation de notre base de données des producteurs par mutualisation avec une appli existante. <p>3. <u>Participation à l'organisation d'événements fédérateurs du PAT</u></p> <p>En 2026, un Forum sur les freins et leviers au développement des circuits courts de proximité sera organisé par l'animateur du PAT. Le/la chargé(e) de mission y contribuera pour valoriser le travail tel que décrit ci-dessus.</p> <p>Contribution aux autres travaux du PAT en fonction du temps disponible.</p> |
| <p>Conditions de travail</p> | <p><u>Temps de travail</u> : 38h30 hebdomadaires, ouvrant le droit à 20 jours de RTT</p> <p><u>Rémunération</u> : équivalent début de carrière en cadre d'emploi Attaché + IFSE + prime de fin d'année (CIA)</p> <p><u>Avantages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Titres restaurant à 9€50 o Adhésion au Comité national d'action sociale o Participation à la mutuelle prévoyance / santé o Prise en charge à 75% des abonnements de transports en commun o Forfait mobilité (indemnité si trajets en vélo et/ou covoiturage) o Télétravail (2 jours possibles par semaine), avec indemnité télétravail |

| | |
|--|---|
| | <p><u>Lieu de travail :</u> Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole 21 rue de la Miséricorde 14000 CAEN</p> |
|--|---|

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

| | |
|-------------------------------|---|
| <p>Profil du poste</p> | <ul style="list-style-type: none">• Formation supérieure : Bac +4 ou +5 dans les domaines de l'agronomie et/ou de l'aménagement du territoire et/ou des sciences politiques.• Intérêt pour les systèmes agricoles et alimentaires, les enjeux de transition agroécologique et d'accessibilité à une alimentation de qualité. <p>Savoir-faire et connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissances concernant les freins et leviers au développement d'une économie agricole et alimentaire locale, le fonctionnement des différents modèles de restauration collective, les liens alimentation-santé-environnement.• Connaissances de base du fonctionnement des collectivités territoriales et des marchés publics.• Maîtrise des outils informatiques : outil collaboratif (Teams), mise en page de rapports et de présentations sous Powerpoint ou Canva.• Notions en stratégie de communication <p>Déplacements à prévoir – permis B indispensable.</p> <p>Savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualités relationnelles et rédactionnelles• Qualités d'écoute, de concertation et de pédagogie.• Capacité à travailler en équipe et de manière partenariale. |
|-------------------------------|---|

Date limite de candidature : 21 janvier 2026

Date de prise de poste espérée : 1^{er} février 2026

Candidatures (CV et lettre de motivation) à adresser à :

M. le Président,
CAEN NORMANDIE METROPOLE
16 rue Rosa Parks
CS 52700
14027 CAEN Cedex 9

Et/ou à remi.noel@caen-metropole.fr

Et/ou sur le site <https://emploi-territorial.fr/>

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 014-251403184-20251219-DCS51_2025-DE